

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**du 15 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juillet à 9 heures, le conseil municipal de Senlisse, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane Lamboley, maire adjoint et doyenne d'âge.

Etaient présents : Mmes et MM. Christiane Lamboley, Monique Leroy, Yannick Lebreton, Claude Benmussa, adjoints

Mmes et MM. Lauri Bonatirou, Marie-Philomène Tavares, Christophe Gasparini, Véronique Linarès, Claude Paronneau, Denis Pierre, Pascal Pommeré, Jeanne Thibault, conseillers.

Absents excusés : Jean-Pierre Cabocel (pouvoir donné à Claude Paronneau) et Sébastien Fink (pouvoir donné à Pascal Pommeré).

Ordre du jour :

Démission de Pascal Brindejonec : le conseil municipal est dorénavant composé de 14 membres.

Christiane Lamboley : Présidente en tant que doyenne d'âge ; Véronique Linarès : secrétaire de séance.

2. pouvoirs : Jean-Pierre Cabocel, pouvoir donné à Claude Paronneau, Sébastien Fink pouvoir donné à Pascal Pommeré.

Communications :

Christiane Lamboley s'exprime la première en tant que présidente de séance :

« Mais auparavant, avant de procéder à l'élection du Maire, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouvelle élue, Jeanne Thibault qui vient renforcer un conseil municipal de 13 membres, élus et surtout, engagés en 2014 aux côtés de Jacques Fidelle, pour réaliser en 6 ans, un programme bien précis (voir les N° 113 et 114 de « la feuille de Senlisse » de début 2014).

Il reste 2 ans ½ pour mener à bien la profession de foi annoncée en 2014, et terminer, en priorité, les missions commencées et qui nous ont été confiées par l'ensemble de la population. (Pas le ½).

Bien qu'un nouveau défi porté par Jeanne devrait être mis sur les rails, il semblerait qu'une partie du Conseil se soit désormais désengagée de certains objectifs prioritaires fixés en 2014, en les considérant dorénavant comme secondaires.

L'Assainissement est primordial pour le rendement optimum de la STEP de Dampierre qui a été conçue avec l'apport des EU de Senlisse.

Si Jacques Fidelle considérait comme prioritaire la mise en conformité de l'assainissement, c'est qu'il savait : Qu'en tant que personne morale, sa responsabilité de Maire pouvait être engagée juridiquement. C'est tout ! ... ».

On procède au vote pour l'élection du maire : papier blanc, sous enveloppe, par ordre alphabétique.

Se présente comme maire : M. Claude Benmussa

Profession de foi :

- A l'origine, M, Claude Benmussa a été sollicité, il n'avait pas l'intention de se présenter. Il se présente, conscient des enjeux, pour le bien commun de la population et non par intérêt personnel.
- 65 ans, depuis 20 ans dans le village, son épouse connaît le village depuis son enfance.
- Carrière professionnelle : ancien directeur financier adjoint du groupe Telecom/Orange et administrateur de sociétés cotées à Paris et à l'étranger. Il va se désengager progressivement de son entreprise personnelle pour disposer de plus de temps pour la mairie, tout en gardant des activités au sein de 3 conseils d'administration.
- Mode de fonctionnement de M. Claude Benmussa: travail en équipe, habitué à travailler avec des équipes très diverses, dans le respect des autres. Confrontation positive, convivialité. Il sait déléguer mais sait arbitrer et décider. Il veut une solidarité totale au sein du conseil.
- Tout le monde sera associé pour travailler dans les commissions : implication indispensable des élus, en particulier :
 - o Samedi matin, réunion informelle d'échanges
 - o Conseil tous les 2 mois
 - o Claude B. demande, pour le vote qui suit concernant les attributions des postes d'adjoints, de suivre ses propositions.

Priorités : elles s'inscrivent dans la continuité

- 1- **Ecole** : poumon du village, ce qui était déjà le cas : les dépenses par enfant sont égales à 3 fois le montant moyen en France.
- 2- **Urbanisme** : finaliser le projet de PLU élaboré par Yannick Lebreton, 1^{er} adjoint sortant et faire respecter les règles d'urbanisme.
- 3- **Assainissement** : démarrer la 2^{ème} tranche de Senlisse et discuter avec le SIAHVY du planning de l'assainissement de Garnes.
- 4- **Sécurité et nuisances** : motos, bruits nocturnes, construction illégale au château, incivilités diverses entre autres.
Envisager la création d'une police municipale avec d'autres petites communes pour faire respecter les décisions et alléger les tâches des gendarmes.
- 5- **Communication** : Feuille de Senlisse rénovée, site internet à faire fonctionner et mettre à jour, infos flash, réunions publiques d'information. Améliorer les relations avec la population : sondage personnel à organiser en septembre/octobre pour connaître les points forts et les points faibles, en porte à porte.

- 6- Liaisons douces et environnement : une priorité :
- a. Liaison Senlisse Dampierre avec l'aide de la CCHVC en collaboration avec Dampierre
 - b. Réfléchir à la réhabilitation de sentes communales existantes.
- 7- Terminer l'enfouissement des réseaux et trouver des subventions pour continuer ce programme.
- 8- Maintenir la pression pour obtenir le Très Haut Débit. Et la fibre ?
- 9- Etre actif à la CCHVC : dorénavant le maire est le seul représentant de la commune à la CCHVC mais il y a des commissions auxquelles les membres du conseil devront participer.

Tous ces projets doivent se réaliser en travaillant en équipe et dans le respect de l'autre. Dans le même temps, il est indispensable de maintenir des finances saines malgré les baisses de subventions.

Vote :

On procède au vote pour l'élection du maire : 14 enveloppes ; 9 votes pour M. Claude Benmussa, 4 votes pour M. Yannick Lebreton (non candidat), 1 bulletin blanc.

Majorité absolue : 8 ; est élu, M.Claude Benmussa avec 9 voix.

M. Claude Benmussa accepte la responsabilité. Il aura besoin de tous. Il regrette que certains n'aient pas voulu participer à l'équipe et espère qu'ils nous rejoindront bientôt.

Mise en place de l'équipe, élection des adjoints :

Le nouveau maire souhaite avoir 3 adjoints :

1^{er} adjoint : urbanisme et travaux

2^{ème} adjoint : école et affaires sociales

3^{ème} adjoint : sécurité, lutte contre les nuisances, animation et communication

Et 3 délégations :

Finances et assainissement

Liaisons douces et environnement

Relation avec les habitants

Il n'y a pas d'accord sur le nombre d'adjoints au sein du conseil ; en conséquence, il convient de procéder à un vote pour savoir s'il y aura 3 ou 4 adjoints. Vote : 7 voix pour 3 adjoints, 6 voix pour 4 adjoints : pas de majorité absolue donc il est procédé à un nouveau vote : 9 voix pour 3 adjoints, 5 voix pour 4 adjoints. **Résultat : il y aura 3 adjoints.**

Election des 3 adjoints :

- 1- **Premier adjoint, urbanisme et travaux :** se présente Christophe Gasparini (Yannick Lebreton ne souhaite pas se présenter mais aidera Christophe G.). Celui-ci possède des compétences en urbanisme car il est en charge de ce secteur au ministère de la Défense.

On procède au vote : 13 voix pour Christophe G., 1 bulletin blanc : Christophe G. est élu 1^{er} adjoint.

- 2- **Deuxième adjoint, école et affaires sociales.** Monique Leroy qui exerçait déjà cette responsabilité dans la mandature précédente est élue avec 14 voix pour (unanimité).
- 3- **Troisième adjoint, en charge de la communication, l'animation, la sécurité et la lutte contre les nuisances :** Lauri Bonatirou se présente : 9 voix pour, 1 vote blanc, 2 voix pour M.P. Tavarès, 1 pour V. Linarès et 1 pour P. Pommeré. Lauri Bonatirou est élu au premier tour 3^{ème} adjoint.

Délégations : M. le maire informe qu'il donnera les délégations suivantes :

- 1- **Finances et assainissement :** Marie-Philomène Tavarès
- 2- **Liaisons douces et environnement :** Claude Paronneau
- 3- **Relation avec les habitants :** Véronique Linarès

Pas besoin de vote.

Yannick Lebreton et Pascal Pommeré se retirent de la réunion à 10h05. Il reste donc 11 conseillers présents ou représentés.

Vote des indemnités :

Le montant total des indemnités ne doit pas dépasser 2157,89€. Officiellement, l'indemnité du maire serait de 1199,90 € et celle de chacun des 3 adjoints 319,33 €. Le maire souhaite que les délégués aient la même indemnité que les adjoints et propose une somme inférieure pour son indemnité : soit rémunération du maire : 863,15 €, rémunération des adjoints et délégués : 215,77 € (montants bruts dans tous les cas).

Vote : 10 voix pour, 1 abstention, cette résolution est adoptée.

Questions diverses :

Composition des commissions et délégations : elles feront l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal :

De par la loi, le maire est le président de toutes les commissions. Les commissions préparent le travail et rapportent les résultats de leurs travaux.

Urbanisme : Christophe G., Marie-Philomène T. et Lauri B.

Ecole et affaires sociales : Monique L., Claude P et Véronique L. **ravaux :** Christophe G., Denis P., Jeanne T., Marie-Philomène T.

Appels d'offre : Jeanne T., Christophe G., Marie-Philomène T. et Jean-Pierre C.

Communication : Lauri B., Claude P., Jean-Pierre C., Jeanne T., Denis P., Véronique L.

Feuille de Senlisse : responsable Claude P. avec l'aide de la commission communication + Denise Martin (hors conseil).

Finances : Marie-Philomène T., Christophe G., Jeanne T.

Sécurité et nuisances : Lauri B., Jeanne T., Marie-Philomène T., Christophe G.

Liaisons douces et environnement : Claude P, Denis P., Lauri B., Jeanne T., Jean-Pierre C.

Relations avec les habitants et sondages : Véronique L., Claude P., Denis P., Jeanne T., Marie-Philomène T. et Lauri B.

Ecole : Monique L., Claude P. et Véronique L.

Assainissement : Marie-Philomène T., Christophe G. et Jeanne T.

Impôts : sera à compléter

Organismes :

- CCHVC : M. Claude Benmussa est le seul titulaire pour la commune (obligation de par la loi), assisté dans les commissions de la CCHVC par :
 - Finances : Marie-Philomène T.
 - Liaisons douces : Claude P.
 - THD : Claude B.
- PNR : titulaire : Jean-Pierre C., suppléant : Lauri B.
- SIRSEM : Monique L., Claude P., suppléante : Véronique L.
- SIVOM : Christophe G., Marie-Philomène T.
- SICTOM : titulaires : Véronique L. et Denis P., suppléante : Jeanne T.
- SIAVY : titulaire : Marie-Philomène T. et Lauri B., suppléants : Véronique L. et Christophe G.
- SIERC : les même que pour le SIAVY
- SIVU : (Cernay) : Lauri B., Denis P.
- CCAS et caisse des écoles : Monique L., Claude P. et Véronique L.
- Reste à prévoir les commissions listes électorales et impôts

M. Claude Benmussa donnera une délégation pour les signatures aux adjoints et délégués qui doivent aussi regarder le courrier très régulièrement concernant leur secteur (dans la bannette).

Pour tous : rester en liaison en permanence pour tous.

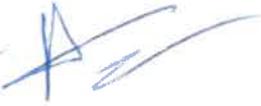
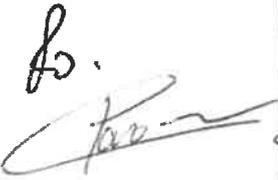
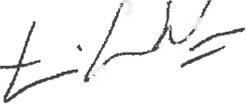
Il a été proposé d'externaliser les bulletins de paie (CIG)

Conclusion : comme disent nos amis anglais : « Just do it... », c'est maintenant à vous de le faire

Rappel de M. Claude Benmussa : nous sommes élus pour le bien commun. Il est indispensable de maintenir une bonne ambiance et d'avancer. Beaucoup de présence sera demandée, mais aussi du temps et de la bonne volonté.

Prochain conseil municipal le mercredi 26 juillet à 20h

La séance est levée à 10 h45

<p>Claude BENMUSSA Maire</p> 	<p>Christophe GASPARINI 1^{er} Maire Adjoint</p> 	<p>Monique LEROY 2^{ème} Adjoint au Maire</p> 	<p>Lauri BOUNATIROU 3^{ème} Adjoint au maire</p> 
<p>Jean-Pierre CABOCEL Conseiller municipal</p> 	<p>Yannick LEBRETON Conseiller municipal</p>	<p>Véronique LINARES Conseillère municipale</p> 	<p>Claude PARONNEAU Conseillère municipale</p> 
<p>Denis PIERRE Conseiller municipal</p> 	<p>Pascal POMMERÉ Conseiller municipal</p>	<p>Marie Philomène DOMINGOS TAVARES Conseillère municipale</p> 	<p>Jeanne THIBAUT Conseillère municipale</p> 